

SERVICES MUNICIPAUX SUPPORTS

Service des emplacements

18 rue Gachiou

(L'entrée du service se fait à l'angle de la rue du château et de la rue Cité)

13400 Aubagne ([https://www.google.com/maps/?q=18+rue+Gachiou\(L'entrée+du+service+se+fait+à+l'angle+de+la+rue+du+château+et+de+la+rue+Cité\)+13400+Aubagne](https://www.google.com/maps/?q=18+rue+Gachiou(L'entrée+du+service+se+fait+à+l'angle+de+la+rue+du+château+et+de+la+rue+Cité)+13400+Aubagne))

04 42 18 19 27

Courriel

Direction du Développement Economique | Service des Emplacements



Les marchés

Le marché alimentaire d'Aubagne a lieu les mardis, jeudis, samedis et dimanches sur le cours Voltaire de 8h à 13h. Le CETA du pays d'Aubagne est présent sur notre marché favorisant ainsi les circuits courts avec les producteurs du territoire.



<https://www.cetadupaysdaubagne.fr/>

Le marché des produits manufacturés a lieu les mardis de 8h à 13h sur le cours Foch, sur l'esplanade de Gaulle et quelques-uns sur le cours Voltaire.

La Ville d'Aubagne est candidate au label National des « Marchés de France » en 2022.

> [Télécharger la charte qualité des foires et marchés d'Aubagne](#)



> [Télécharger l'arrêté portant règlement des marchés alimentaires et produits manufacturés](#)

> [Tarifs 2022](#)



Les terrasses

Les commerces de la Ville d'Aubagne ont la possibilité de déposer une demande de terrasse par mail au service de s emplacements (service.emplacements@aubagne.fr) avec le formulaire ci-dessous.

Les demandes sont examinées en commission, si accord de la commission, un arrêté signé par Monsieur le Maire et transmis en Préfecture est délivré à l'intéressé.

Cet arrêté doit être affiché dans le commerce.



> [Télécharger le formulaire](#)

> [Télécharger l'arrêté règlementant les autorisations d'occupation du domaine public à Aubagne](#)

> [Tarifs 2022](#)



Le mobilier commercial

Le mobilier commercial qui occupe le domaine public est soumis à une réglementation ainsi qu'à redevance. 3,85 € /mois pour les petits éléments publicitaire et 10,80 €/mois pour les rôtissoires et vitrine mobile.

Aucun élément commercial ne peut être exposé s'il n'a pas fait l'objet d'une demande préalable auprès du service des emplacements (service.emplacements@aubagne.fr) avec le formulaire ci-dessous.

Les demandes sont examinées en commission, si accord de la commission, un arrêté signé par Monsieur le Maire et transmis en Préfecture est délivré à l'intéressé.

Cet arrêté doit être affiché dans le commerce.



> [Télécharger le formulaire](#)

> [Télécharger l'arrêté réglementant les autorisations d'occupation du domaine public à Aubagne](#)

> [Tarifs 2022](#)



Camion pizza/food-truck

8 emplacements sur la commune sont prévus pour les camions pizza et food-trucks, les demandeurs doivent transmettre une demande par mail au service des emplacements (service.emplacements@aubagne.fr).

Les demandes sont examinées en commission, si accord de la commission, un arrêté signé par Monsieur le Maire et transmis en Préfecture est délivré à l'intéressé.

Ainsi que la liste des documents ci-dessous :

- › Un extrait Kbis délivré par la Chambre de Commerce ou un extrait D1 délivré par la Chambre des Métiers de moins de 3 mois.
- › Une attestation d'assurance en responsabilité Civile Professionnelle avec les dates de validité.
- › Une attestation de stage hygiène alimentaire obligatoire.
- › Une photocopie recto / verso de la carte de commerçant ambulant.
- › Photographies du commerce.



> [Télécharger l'arrêté réglementant les autorisations d'occupation du domaine public à Aubagne](#)

> [Tarifs 2022](#)



Brocantes

De janvier à novembre, tous les 3^e samedis du mois, la Ville d'Aubagne organise une brocante professionnelle sur l'esplanade de Gaulle, de 8h à 13h.

Pour s'inscrire, il vous faut transmettre les documents suivants par mail au service des emplacements (service.emplacements@aubagne.fr) :

- › extrait d'inscription au registre du commerce ou des métiers de moins de 3 mois
- › certificat d'inscription au registre des revendeurs d'objets mobiliers
- › attestation de versement de cotisations au RSI
- › première page du registre de police
- › attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle



> [Tarifs 2022](#)

Dates prévisionnelles des brocantes en 2022

- › samedi 15 janvier - Esplanade de Gaulle
- › samedi 19 février - cours Foch
- › samedi 19 mars - cours Foch
- › samedi 16 avril - cours Foch
- › samedi 21 mai - Esplanade de Gaulle
- › samedi 18 juin - cours Foch
- › samedi 16 juillet - Esplanade de Gaulle
- › samedi 20 août - Esplanade de Gaulle
- › samedi 17 septembre - cours Foch
- › samedi 15 octobre - cours Foch
- › samedi 19 novembre - Esplanade de Gaulle

